



SOCIETE ROYALE DES OFFICIERS RETRAITES

CERCLE DU HAINAUT

Le 10 novembre 2025

Cher membre de la SROR- Cercle du HAINAUT,

Tout d'abord, nous voudrions attirer une nouvelle fois votre attention sur une **modification importante** quant à la perception annuelle des cotisations à la SROR. **En effet, ce sont les différents Cercles qui ont été chargés de les récolter. De plus, à partir de 2021, tous les membres sont affectés à un « Cercle ».** Les cercles effectuent ensuite un versement global accompagné de la liste des membres « en ordre de cotisation ».

D'autre part, et ce à partir de 2023, la SROR a mis en œuvre une **COTISATION UNIQUE** annuelle de **22€ pour TOUS**. Celle- ci a été maintenue pour 2026.

22€ pour toutes les catégories

Vous pouvez majorer vos cotisations par un don en faveur du fond social mais à mentionner sur le bulletin de virement « en communication libre ». Ces versements seront bien entendu reversés intégralement à la SROR en spécifiant le montant et la destination du don.

MODALITES PRATIQUES des cotisations 2026

A verser avant 29 décembre 2025

Données du compte bancaire :

BE70 1715 1009 6625 (BIC : CPHBBE 75)

Ouvert auprès de la « banque CPH, agence de TOURNAI »

Sous la dénomination :

SROR – HAINAUT, Cercle des Officiers Retraités

Caserne Général Baron Ruquoy, 42, Rue de la Citadelle, 7500 TOURNAI

Indiquez les mentions suivantes : « NOM & PRENOM - cotisation SROR 2026 » et mention éventuelle du don complémentaire.

Nous vous remercions pour votre collaboration et vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments les plus amicaux et les plus dévoués.

A. Eviolitte
Secrétaire
Tf : 064/449730
SROR- Cercle du HAINAUT